

AS LYON CALUIRE HANDBALL

RESPONSABLE STAGE : GRANDENER NICOLAS → 06.25.81.94.73 OU stageaslchb@gmail.com

Votre Enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Problèmes de santé/traitement :



Parents

Nom/prénom du père :

Nom/prénom de la mère:

Adresse :

Adresse :

Tél dom :

Tél dom :

Tél port :

Tél port :

J'AUTORISE MON ENFANT A PARTICIPER AU STAGE DE HANDBALL QUI SE DEROULERA AU GYMNASSE CHARLE SENARD ET OU ANDRÉ LASSAGNE A CALUIRE DE 8 H 30 A 17 H 00

*CHOIX DES JOURS DE STAGE : (cochez les cases)

LUNDI 22 OCTOBRE MARDI 23 OCTOBRE MERCREDI 24 OCTOBRE

JEUDI 25 OCTOBRE VENDREDI 26 OCTOBRE

Pour les enfants mineurs, les autorisations parentales et d'évacuation et de soins doivent être remplies par le responsable légal.

En cas d'annulation d'inscription de votre part après la date du 20/10/2018, le club se réserve le droit de garder le règlement à titre de frais de dossier, mise à part si vous fournissez un justificatif du médecin.

En cas d'accident, le remboursement est basé sur le prix du séjour restant dû.

Pour la sortie organisée le mercredi 26 Octobre 2 tickets de bus sont obligatoire.

AUTORISATION D'EVACUATION ET DES SOINS

Autorise N'autorise pas

L'équipe de direction d'AS LYON CALUIRE HANDBALL à prendre, sur avis médical, toutes dispositions nécessitées par l'état de mon enfant en cas d'accident.

Signaler si allergie ou situation de santé particulière :

AUTORISATION DE TRANSPORT

Autorise N'autorise pas

Celui-ci à emprunter les moyens de transport mis à sa disposition par L'AS LYON CALUIRE HANDBALL. Je m'engage à ne pas intervenir juridiquement contre L'AS LYON CALUIRE HANDBALL en cas d'accident.

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

Autorise N'autorise pas

L'AS LYON CALUIRE HANDBALL à prendre en photo l'enfant ci-dessus cité pendant les activités au sein de l'AS LYON CALUIRE HANDBALL.

AUTORISATION DU RETOUR AU DOMICILE

Autorise N'autorise pas

Mon enfant à rentrer par ses propres moyens après l'évènement. Dans le cas contraire, les parents devront venir chercher leur enfant au gymnase CHARLES SENARD ET OU ANDRÉE LASSAGNE. Il est important de noter qu'en dehors des horaires de l'évènement, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Fait à

Le Signature